

## Rapport de la Commission technique

### Réponse de la Municipalité au préavis municipal n°63 relatif à une demande de crédit d'investissement pour l'assainissement de l'éclairage public

Gland, le 04 juillet 2024

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission technique chargée d'étudier le préavis municipal n° 63, composée de :

LAMARQUE Nathalie	GDG 1 <sup>ère</sup> membre
BLASER Bernard	GDG
SOLIMINE Tommaso	PLR rédacteur
GREMION Yvan	PS-Les Vert-e-s
RIESEN Pascal	UDC

s'est réunie le 04 juillet 2023 à 18h30, en présence de Madame Christelle Giraud-Nydegger, ainsi que de Monsieur Trujillo Chef de service de la Commune de Gland.

#### Remerciements

Les membres de la Commission remercient les personnes précitées pour leur disponibilité et les réponses apportées à leurs questions.

#### Préambule

Le projet de modernisation de l'éclairage public de la Ville de Gland a débuté il y a plusieurs années avec le remplacement des lampes à mercure par des LED. Une première phase de travaux a été réalisée, et une deuxième, entamée en août 2020, achevée en août 2021. Cette deuxième phase a permis la mise en service de 344 nouveaux luminaires LED sur les 440 prévus, avec la technologie de télégestion, privilégiant les axes résidentiels. Environ 80% de l'assainissement prévu a été réalisé.

Le présent préavis concerne le solde du préavis précédent auquel s'ajoute la rénovation, sachant que les parties privées sont exclues, tout comme l'éclairage de l'administration publique (ex. : parkings de Montoly ou En Bord). L'éclairage du Vieux Bourg est prévu dans un autre préavis.

## **Exposé**

Concernant les deux premières phases d'assainissement, la municipalité explique que le solde de 20% correspond à des coûts de travaux de génie civil largement sous-estimés par la SEIC. L'état du câblage était considéré comme bon alors qu'il devait être remplacé. À cela s'ajoute un coût supplémentaire pour la réfection des sols, sur une plus grande surface.

À ce jour, le parc est rénové pour un tiers, le second tiers est sur le préavis du Vieux Bourg, ce qui laisse un changement de 399 points lumineux, câblages et armoires de distribution inclus.

Le matériel d'éclairage public choisi consiste en des candélabres répondant aux objectifs de diminution de la consommation électrique, assurant le confort et la sécurité des usagers, et contribuant à la diminution de la pollution lumineuse. Ainsi, la télégestion permettra de gérer la température de couleur et la luminosité de chaque candélabre individuellement.

À cela s'ajoutent des projecteurs scéniques et des bornes, pour créer des filtres thématiques (Noël, etc.). Dans son exposé, la municipalité évoque l'utilisation du pourcentage culturel, à hauteur de 200'000 CHF, dont les deux tiers pour la conception des festivités et ateliers, qui devront être ponctuellement renouvelés, alors que la location des décorations de Noël coûtera 70'000 CHF par an, montage et démontage inclus par le prestataire.

La municipalité évoque une difficulté à chiffrer correctement ces prestations et semble avoir pris une marge de sécurité afin de pouvoir offrir un Noël de qualité à ses citoyens. La commission questionne la possibilité de continuer à acheter ce matériel au lieu de le louer. Le renouvellement du parc actuel s'élèverait entre 30'000 et 40'000 CHF pour une durée de vie moyenne de 10 à 15 ans. Cette solution obligerait la municipalité à faire réparer les pannes, ce qui coûte environ 5'000 CHF par an, auxquels s'ajoutent la pose et la dépose pour 15'000 CHF par an (SEIC), la municipalité n'ayant pas de nacelle. La différence significative interpelle la commission, mais la municipalité met en avant la souplesse offerte pour un changement accru du « look » des décorations. Elle affirme tester cette solution clé en main pour cette fin d'année.

Concernant les candélabres, la commission demande pourquoi le montant est si différent de celui des deux premières phases. La dernière vise à changer le solde des points lumineux et à éviter une sous-évaluation, comme cela avait été le cas avec la SEIC dans le passé. De plus, elle met en avant l'aspect sécuritaire (pour éviter des accidents comme le décès du chien) et adaptatif avec la gestion intégrale de la luminosité, de la couleur de la lumière et la polyvalence des réglages individuels. La municipalité mentionne qu'elle a toujours tenu à garantir la sécurité des personnes et des biens, en mandatant des entreprises pour l'entretien des luminaires, et qu'il n'est pas un luxe de réinvestir dans des installations complètement neuves.

Concernant le « calendrier optimiste », la municipalité répond que sa planification est réaliste. Cependant, elle reste optimiste face à une problématique qui touche de nombreux domaines : la fourniture et les délais de livraison.

La commission technique est satisfaite de constater que le projet est bien maîtrisé par la municipalité grâce aux réponses précises aux questions posées et à la franchise lorsque la réponse était inconnue.

## **Vœux**

La commission technique encourage la municipalité à travailler la communication sur l'éclairage public dans le cadre du plan lumière et souhaite que celle-ci prête une attention particulière à l'utilisation judicieuse du pourcentage culturel.

## Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Commission technique recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis municipal n°63 relatif à une demande de crédit d'investissement pour l'assainissement de l'éclairage public

## Signatures des membres de la Commission

LAMARQUE Nathalie	
BLASER Bernard	
SOLIMINE Tommaso	
GREMION Yvan	
RIESEN Pascal	

